



PROJET DE LOI NO. 83

LOI POUR FAVORISER LA PERCEPTION DES  
PENSIONS ALIMENTAIRES.

QUELLE POSITION PRENDRONT LES MEMBRES  
DU CAFMQ ?

LES CAMPS FAMILIAUX

POURRONT-NOUS DANS UN AVENIR RAPPROCHÉ  
OFFRIR A NOS MEMBRES LA POSSIBILITÉ  
D'ACCEDER A DES LOISIRS SAINS ET FAMI-  
LIAUX A DES COÛTS ABORDABLES ?

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

BIEN QUE DIRECTEMENT CONCERNÉES CETTE  
LUTTE N'EST PAS UNIQUEMENT L'AFFAIRE  
DES FEMMES!

# sommaire

	page
Quoi de neuf au CAFMQ .....	
Nouvelles propositions... ..	3.4.
Extraits du Procès-verbal C.A. ....	4.5.
Débat au CAFMQ sur les pensions alimen- taires.....	5.
Engagement de la Directrice générale.....	5.6.
Agent de liaison.....	6.
Commentaire	
Exploitation d'un camping provincial par le CAFMQ .....	7.8.
Ressources	
Rappel à nos membres d'un régime d'assurance.	9.10.
Informe/action	
Travail à la pièce à domicile.....	10.11.13.
A travers la province	
... De Hull-Gatineau .....	14.
... De La Baie .....	14.
... Du Comité régional de Montréal.....	14.15.
Attention ! Attention !.....	15.
Collectivités nouvelles	
La journée internationale des femmes.....	16.

Rédaction Claire Leblanc,

Participation de Lise Gagnon

Mise en page Céline Paquin.

Dépôt Bibliothèque Nationale.

# quoi de neuf au carrefour

trois

## NOUVELLES PROPOSITIONS DÉPOSÉES EN ATELIER LORS DU CONGRÈS D'ORIENTATION ET RÉFÉRÉES AU C.A. DU CAFMO EN PLENIÈRE.

Tel que promis dans notre dernière publication du Bulletin de liaison nous vous indiquons de quelle manière, vos représentants régionaux, ont disposé des propositions référées au C.A. du CAFMO lors du Congrès d'orientation. Cette rencontre régulière avait lieu les 26 et 27 janvier derniers.

### Proposition initiale:

### Disposition par le C.A.

- |   |   |
|---|---|
| 1 <sup>o</sup> Que les associations fassent des actions plus fortes sous forme de pétitions ou pressions pour revendiquer les services sociaux auxquels les familles monoparentales ont droit de la part des C.L.S.C. et des C.S.S. De plus, qu'ils utilisent les mass-média. | Adopté à l'unanimité  |
| a) Que le CAFMO et les associations fassent des pressions pour transformer la loi d'aide sociale dans le sens que le montant des gains permis soient augmentés et considérés sur une base annuelle plutôt que mensuelle.  | Reféré aux Comités régionaux qui ont choisi d'étudier le thème de l'aide sociale. |
| b) Que le CAFMO et les associations fassent des pressions pour permettre aux femmes monoparentales bénéficiant de l'aide sociale travailler à temps partiel sans être pénalisées afin de réintégrer le marché du travail.   | Reféré aux Comités régionaux qui ont choisi d'étudier le thème de l'aide sociale. |
| 2 <sup>o</sup> Que le Carrefour se penche sérieusement sur les causes et solutions à apporter à une lacune sociale avant d'endosser un courant d'idée spontané de critique.   | Rejeté à l'unanimité.   |
| 3 <sup>o</sup> Que le CAFMO ne demande de signer une pétition pour dénoncer tel état de fait ou appuyer telle revendication.  | Adopté à l'unanimité.   |

- 3° cation qu'après en avoir bien expliquer les raisons et seulement s'il juge l'impact important et positif.
- 4° Qu'une personne de la direction du CAFMQ se rende régulièrement dans les régions et dans les associations locales, si possible, afin de stimuler la communication et le dynamisme chez les membres du Carrefour.
- 5° Que le Bulletin de liaison soit tiré une fois par mois avec extraits des procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration.
- 6° Que le CAFMQ mette en oeuvre des stages (payés par le gouvernement) d'apprentissage d'une profession d'une durée de six (6) mois pour les femmes monoparentales.
- 7° Que le Carrefour appuie les organismes qui réclament une équivalence pour les années consacrées à l'éducation des enfants, compétence reconnue comme ancienneté sur le marché du travail.
- Compte tenu que les membres du CAFMQ ont ouvert un nouveau poste d'agent de liaison au début de l'automne dernier, cette proposition a été rejetée à l'unanimité.
- Adopté à l'unanimité, avec l'amendement suivant:  
Remplacer "une fois par" par "à tous les deux".
- Rejeté à l'unanimité  
Ces services existent déjà,  
Ex.: SORIF
- Adopté à majorité avec l'amendement suivant:  
Remplacer "ancienneté" par "expérience pertinente".

## EXTRAITS DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES 26 ET 27 JANVIER 1980.

### Sessions éducatives régionales (programmation et distribution des subventions)

#### Programmation:

"Que dans le but de favoriser l'unité et la solidarité entre les différentes régions, les membres du C.A. ont accepté d'adopter un plan d'action faisant suite au Congrès d'orientation, suggérant différents thèmes sur les différentes priorités du Carrefour. Ce plan d'action n'oblige en aucun temps une région d'accepter un thème qui ne répond pas à ses besoins spécifiques.

## Distribution des argents:

Il est résolu à l'unanimité que les montants d'argents attribués pour les Sessions éducatives régionales soient utilisés dans un esprit régional et non partagés entre les associations locales d'une même région.

-o -o -o -o -o -o -o -o -o

## DÉBAT AU CAFMQ SUR LE PROJET DE LOI 83 CONCERNANT LA PERCEPTION DES PENSIONS ALIMENTAIRES.

Vous avez reçu dans chacune de vos associations un document de travail du comité "ad hoc" sur le projet de loi 83 concernant la perception des pensions alimentaires. Ce document explique les articles de cette loi et les conséquences son application concrète. De plus, il invite les associations à se prononcer sur la loi 83 dans les plus brefs délais.

Par ailleurs, vous recevrez (si ce n'est déjà fait) dans quelques jours un document de travail, vous permettant de débattre sur la meilleure solution à promouvoir face au problème des pensions non-versées. Il serait souhaitable que le plus grand nombre possible d'associations fassent parvenir leurs commentaires sur le texte et sur les recommandations afin que le Carrefour prenne une position conforme à l'opinion majoritaire de ses membres.

Envoyez vos opinions par écrit au CAFMQ, avant le 6 avril 1980. Cela permettra au comité de les étudier et de faire des recommandations au C.A. du CAFMQ pour une position finale.

-o -o -o -o -o -o -o -o -o

## ENGAGEMENT DE LA NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE AU CAFMQ

Au début d'octobre 1979, le CAFMQ ouvrait au public, par la voie des journaux, le poste de directeur(rice) général(e). Environ 60 candidatures ont été soumises au comité de sélection. Neuf ont été retenues pour une entrevue. Etant donné le long délai écoulé entre l'ou-

ture du poste et la sélection des candidats pour les entrevues, trois candidates restaient disponibles à l'entrevue.

Sur recommandation du comité de sélection, les membres de l'Exécutif réunis, le 16 février dernier, s'assuraient les services de Madame Nicole Poirier au poste de directrice générale.

Madame Poirier est originaire de Montréal, elle a vécu 12 ans à Sudbury, Ontario. Monoparentale depuis quelques années, elle vit maintenant à Montréal avec son fils.

Ces expériences de travail antérieures la préparent adéquatement à occuper sa nouvelle fonction. De 1973 à 1975, elle était agent d'information-secrétaire à l'Association canadienne-française de l'Ontario, régionale de Sudbury. De 1975 à 1976, elle devient directrice-adjointe à l'A.C.C.R.A. (agence de planification familiale) à Sudbury. De 1976 à 1978, elle occupe à l'Université Laurentienne de Sudbury, le poste d'agent d'information pour le Service d'animation et l'Association des étudiants. A son retour à Montréal elle travaille temporairement comme secrétaire juridique. Dans le moment elle est à l'emploi de la Société d'énergie de la Baie James, au poste de secrétaire de direction.

Elle a tour à tour pris la défense des droits des femmes et de la minorité franco-ontarienne.

La nouvelle directrice générale doit entrer en fonction dans la première semaine de mars. L'équipe des permanentes est heureuse de l'accueillir.

-o -o -o -o -o -o -o -o -o

## AGENT DE LIAISON

La nouvelle directrice générale, étant maintenant en poste, il vous est maintenant possible de solliciter plus régulièrement les services de l'agent de liaison, pour information et animation dans vos locales ou régions.

-o -o -o -o -o -o -o -o -o

SUITE D'UNE RÉOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE MAI 1978,  
RELATIVE A L'EXPLOITATION D'UN CAMPING PROVINCIAL PAR LE  
CAFMQ.

On se souvient que lors de l'assemblée générale du CAFMQ en mai '78, une proposition venant d'une association de Trois-Rivières, mettait de l'avant qu'une étude soit faite pour la rentabilité de l'exploitation d'un camping familial, propriété du CAFMQ.

Votre soussignée, à l'époque, secrétaire de l'Exécutif a été mandatée pour donner un suivi à cette proposition.

La mise sur pied d'un tel service aurait pour effet d'offrir aux membres du CAFMQ l'opportunité de se prévaloir de leur droit à des loisirs sains, adaptés pour eux et leurs familles, tant au plan socio-économique que socio-culturel. Mais plusieurs précises sont à étudier avant même de voir se concrétiser un tel projet. Chose certaine il est important de dire que la volonté ferme du CAFMQ d'étudier certaines hypothèses démontre deux choses:

1. la préoccupation de notre organisme de fournir à ses membres une structure leur permettant d'exercer leur droit aux loisirs et aux vacances;
2. et la volonté innovatrice d'agir dans un domaine où il a si peu de fait au Québec (camps familiaux).

Après plusieurs démarches auprès de quelques camps de vacances familiaux et surtout après étude avec le Groupe-Ressources-Vacances-Sites (GVRS), en tant que responsable de ce dossier, je sou mets mes réflexions, et suggère une marche à suivre pour répondre à cet urgent besoin de camps familiaux à prix abordable et facile d'accès par nos membres dans les différents coins de la province.

Il s'agit pour le moment de concrétiser la volonté exprimée par les membres du CAFMQ face à ce projet de camp familial. Le cheminement global en rapport avec ce sujet ne peut que s'orienter dans le sens de l'objectif principal du CAFMQ:

" Améliorer la situation socio-économique des familles monoparentales ".

En effet, en améliorant leur situation au niveau des vacances et loisirs familiaux, il va de soi que certaines influences pourront se répercuter sur la situation d'ensemble de la vie des familles monoparentales. Et le CAFMQ sera le moteur principal face à ses améliorations.

Etant donné que l'organisation et la gestion d'un camp familial provincial suppose une administration particulière et que le CAFMQ n'est pas structuré à cet effet;

Etant donné que la mise sur pied d'un camp provincial (situé dans une région précise) nécessiterait des coûts de déplacement onéreux et non accessibles à nos membres vivant en dehors de cette région compte tenu des faibles revenus de nos associations et de nos membres;

Etant donné que ce genre d'exploitation (camp familial provincial) pénaliserait trop de nos membres dans différentes régions.

D'une part, je suggère que le CAFMQ mette sur pied un " Comité permanent sur l'accès aux camps familiaux ".

Ce comité aurait pour mandat de recueillir toutes les données concernant les disponibilités (parc provinciaux, centre de plein air, déjà en place etc.) au niveau des camps de vacances à travers la province, et transmettre ces informations au niveau des régions.

D'autre part, je crois que les régions pourraient par le biais des comités régionaux assumer la responsabilité de ce projet en faisant les recherches nécessaires concernant les disponibilités au niveau des loisirs familiaux. Ces comités pourraient même, dans la mesure du possible, planifier la participation des familles monoparentales à ces camps. De plus, ces comités pourraient concerter ces actions avec le comité permanent du CAFMQ.

En terminant je voudrais faire part d'une expérience vécue l'année dernière par une association. Avec la collaboration de l'association des camps du Québec à Montréal, j'ai eu la possibilité, à l'été 1979, d'envoyer neuf personnes d'une même association dans un camp familial près de Montréal. Ces familles avaient à payer leur transport pour s'y rendre. Mais compte tenu du tarif minime pour l'hébergement et les repas (\$34. par personne) pour quinze jours, ces membres ont pu profiter de cet avantage. Cette expérience a été appréciée de tous les participants.

Le dossier " camps familiaux " a franchi la première étape face aux possibilités, encore d'autres étapes sont en vues et il serait important de recevoir les commentaires et suggestions qui pourraient nous faire avancer. Je suis disponible en tout temps pour vous informer, à votre demande.

Lise Gagnon, responsable du dossier Camps familiaux.  
Présidente du Carrefour.



## RAPPEL A NOS MEMBRES DE L'EXISTENCE D'UN RÉGIME D'ASSURANCE-VIE COLLECTIF AU CAFMQ!

Le régime d'assurance-vie collectif spécialement conçu pour les membres et enfants des membres du Carrefour des associations des familles monoparentales du Québec et ses associations affiliées, grâce à une entente intervenue avec les Artisans Coopvie, en 1976, renouvelle le 1er avril prochain. Près de 175 membres bénéficient déjà de ce service d'assurance.

Si votre association ne participe pas déjà à ce service d'assurance, vous avez encore l'opportunité de vous en prévaloir. Nous comptons sur les président(e)s, secrétaires et responsables des associations pour promouvoir, auprès de leurs membres, ce service d'assurance avantageux.

### Qui peut profiter de ce régime d'assurance-vie collectif?

Tous les membres âgés de 64 ans et moins appartenant à une association monoparentale affiliée au CAFMQ et tout membre individuel peuvent profiter de ce service d'assurance-vie collectif.

Les membres assurés pourront renouveler annuellement leur protection même s'ils sont âgés de 65 ans et plus.

Les enfants des membres sont admissibles à compter de la 15<sup>e</sup> journée de leur naissance jusqu'à 18 ans ou 25 ans s'ils sont étudiants.

Aucun examen médical n'est requis.

### A quel endroit dois-je m'adresser pour me procurer cette protection?

A votre association locale. Le ou la responsable de votre association vous fournira les renseignements requis. Si vous êtes membre individuel adressez-vous directement au CAFMQ.

### Quelle protection prévoit ce régime d'assurance collectif?

Une prestation d'assurance-vie de \$5,000 pour les membres de 54 ans et moins de \$2,500 de 55 à 64 ans, de \$1,250 de 65 ans à 69 ans et de \$1,000 pour les membres de 70 ans et plus.

Egalement, le régime prévoit un montant d'assurance supplémentaire, égal au montant déjà mentionné si le décès résulte d'un accident.

Chaque enfant assuré bénéficie d'une protection d'assurance-vie de \$1,000.

Si je déménage après avoir souscrit au régime, puis-je conserver ma protection?

Oui. Soit en demeurant membre de l'association auprès de laquelle vous avez souscrit au programme ou en vous adressant à la responsable de votre association pour faire transférer votre assurance à la nouvelle association monoparentale à laquelle vous appartenez maintenant, s'il s'agit d'une association affiliée au CAFMQ.

Si j'abandonne ma participation à CAFMQ ou à une association affiliée, est-ce que je perds tout?

Lorsqu'un membre assuré âgé de 64 ans et moins cesse sa participation dans l'association locale ou au CAFMQ, il peut transformer le montant d'assurance alors en vigueur en un contrat régulier émis par les Artisans Coopvie.

Est-ce que je recevrai une confirmation d'assurance?

Chaque nouvel assuré recevra par l'intermédiaire de son association locale un certificat d'assurance.

Puis-je détenir plus d'une protection d'assurance collective auprès des Artisans Coopvie?

Oui. Chaque régime d'association est traité séparément.

Les taux:

Dans une lettre datant du 15 février dernier, adressée aux responsables d'associations vous invitant à renouveler votre assurance-vie, nous vous faisons parvenir les taux encore en vigueur pour cette année.

Pour informations supplémentaires veuillez communiquer au CAFMQ.

## TRAVAIL A LA PIÈCE A DOMICILE

Saviez-vous qu'au Québec en 1980 il y a des citoyens qui travaillent pour la modique somme de \$1.00 de l'heure!

L'envergure du travail au rendement à domicile est peu connue. La main d'oeuvre travaille isolée, éparpillée, non syndiquée et souvent clandestine.

Ce sont les industries stagnantes qui ont des coûts sociaux de production relativement élevés, où la compétition des pays du " cheap labour " est féroce. En bref, les industries du vêtement, de sacs à vidanges, de stylos et de toute sorte d'emballage sont celles qui ont le plus tendances à se servir du travail au rendement à domicile.

La main d'oeuvre est quasi-totalement féminine et très souvent composée de travailleuses immigrantes dont la participation au marché du travail régulier est bloquée par le manque de garderies et par le manque de connaissance de la langue requise au travail.

Si pour les travailleuses le travail au rendement à domicile permet une organisation du travail liée aux tâches ménagères, il réduit en même temps les droits de ces ouvrières et permet le transfert des coûts de production des employeurs aux employées.

Il est rare que les travailleuses au rendement à domicile gagnent le salaire minimum. De plus, elles sont privées de congés payés, elles ne participent pas aux programmes d'assurance-chômage, régime de rentes, régime d'assurance-maladie-salaire, accidents du travail, congé de maternité et finalement elles n'acquièrent aucune ancienneté ou permanence. Pour celles qui travaillent sur des machines (ex. couturière), les coûts de réparations de ces machines sont assumés par la travailleuse.

L'existence de ce travail menace encore tout travailleur d'usine, syndiqué ou non, puisqu'il crée une armée de réserve surexploitable et sous-employée qui pourra éventuellement le remplacer et augmenter les bénéfices du patron.

Concrètement voici une entrevue réalisée avec une ouvrière qui travaille à domicile à la pièce. Son témoignage est anonyme, il nous livre à première vue l'aspect concret, difficile et peu rentable de ce travail, mais il nous montre aussi comment les conditions faites aux femmes, les pressions qui pèsent sur elles peuvent expliquer qu'on ait l'air de choisir ou du moins d'accepter des situations qui ne sont guère tolérables.

## ENTREVUE

C.A.S.: *Quel âge avez-vous et depuis combien de temps faites-vous ce genre de travail?*

Mme X: J'ai trente ans, ça fait un an.

C.A.S.: Quelles sont les raisons qui vous ont amenée à faire ce genre de travail?

Mme X: Il y a près de deux ans j'avais commencé à travailler à l'extérieur. Ma gardienne et mon transport payés, il me restait environ \$70. à \$80. par semaine. Trois semaines après avoir commencé à travailler à l'extérieur, on s'est fait défoncer la maison. A cause de toutes ces affaires-là, j'ai décidé de faire du travail chez-moi.

C.A.S.: Quel genre de travail faites-vous pour ces manufactures?

Mme X: Je fais des étiquettes que l'on met autour des bouteilles de rye. Ça demande beaucoup de précision. Ça me prend 2 heures à 2½ heures pour faire une boîte de 400 étiquettes. C'est très fatigant pour le dos et il ne faut pas être trop dérangée parce que chaque étiquette doit être exacte. (en 1980, c'est de l'esclavage!)

Je travaille 5 heures par jour, sept jours par semaine. Je fais de 15 à 20 boîtes par semaine à \$1.80 la boîte. J'arrive à me faire de \$30. à \$35. par semaine.

La responsable ne nous paie pas les étiquettes non exactes, mais elle les garde quand même.

C.A.S.: Croyez-vous que ce travail à la maison peut vous aider à prendre de l'expérience pour vous permettre de travailler un jour à l'usine?

Mme X: Ça n'assure pas grand-chose, parce que ce travail là ne se fait pas en usine. Celles qui sont à l'usine dans ce genre de travail, c'est pour vérifier le travail fait à domicile.

C.A.S.: Si votre santé faisait défaut, quelles sécurités vous offrent cet emploi?

Mme X: Aucune.

C.A.S.: Est-ce qu'il vous arrive de rencontrer des personnes qui font le même genre de travail que vous?

- Mme X:           Moi, je me rends à l'usine chercher le matériel nécessaire. La responsable nous reçoit une par une. La plupart du temps on ne rencontre personne, sauf qu'on croise une autre ouvrière dans la porte.
- C.A.S.:           S'il y avait une garderie populaire dans votre quartier, est-ce que ça vous intéresserait de retourner travailler à l'extérieur?
- Mme X:           Je ne sais pas, dans mon cas, avec ma mentalité, j'aime mieux m'occuper de mes enfants. Je ne voudrais pas faire élever mes enfants par les autres.
- C.A.S.:           Si on vous contactait pour vous inviter à former un regroupement avec des travailleuses qui font le même travail que vous afin de revendiquer de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail, est-ce que vous seriez d'accord?
- Mme X:           On n'a pas un mot à dire. Si la responsable de la manufacture apprenait ça, elle ne m'enverrait plus d'ouvrage. A part de cela, c'est presque toutes des femmes de 50 à 55 ans qui font ça.
- C.A.S.:           A quoi sert le revenu que vous faites?
- Mme X:           Ca ne fait pas un gros salaire, mais ça m'aide à acheter quelques vêtements aux enfants, j'en ai deux. Aussi je m'achète des petites affaires que je ne pourrais m'acheter juste avec le salaire de mon mari.

NOTE:            J'ai pu réaliser cet interview dans le cadre de ma participation sur un comité " Accès à la syndicalisation " (C.A.S.) initié par les Etats généraux sur la condition féminine. C.L.

---

Extrait de:       Les travailleuses et l'accès à la syndicalisation : la situation réelle. Etats généraux II des travailleuses salariées québécoises. - comité d'action - "Accès à la syndicalisation normes minimales d'emploi".

\*\*\*\*\*

... De Hull-Gatineau,

L'association des familles monoparentales de Hull-Gatineau réunissait, dernièrement, ses membres en Assemblée générale.

Lors de cette rencontre les membres ont précisé leurs objectifs. Voici par ordre prioritaire ces objectifs:

1. Partage et entraide
2. Epanouissement et croissance personnelle
3. Information et éducation de la population sur la situation des familles monoparentales
4. Avancement socio-économique
5. Loisirs

Parmi ces objectifs, deux (3, 4.) sont des objectifs poursuivis par le Carrefour provincial. Il est intéressant de constater, qu'une des résolutions adoptées au Congrès d'orientation, est déjà mise en pratique dans une association locale.

Poursuivons les mêmes objectifs c'est ainsi que nous aurons un mouvement fort et uni !

± ± ± ± ± ± ± ± ± ±

.. De La Baie,

Dans le but de faire connaître leur association, et de recruter de nouveaux membres, les responsables de l'association des familles monoparentales du Bas Saguenay organisaient le 22 février dernier une causerie sur les relations humaines, suivie d'une dégustation vin et fromage. Cette activité était ouverte à la population en général; quarante-cinq personnes y assistaient. A la fin de la soirée 15 personnes monoparentales signaient leurs cartes de membres, ce qui a eu pour effet de doubler les effectifs de l'association, c'est-à-dire porter le nombre de membres de 15 à 30.

Cette initiative des responsables de La Baie démontre que la population se sensibilisera à l'existence des associations de familles monoparentales dans la mesure où nous saurons " attirer l'attention " !

± ± ± ± ± ± ± ± ± ±

... Du Comité régional de Montréal.

Une proposition à imiter!

Lors de sa rencontre du 21 janvier dernier le comité régional de Montréal a adopté la proposition suivante: " Que la responsable régionale contacte chacune des associations et lui demande si elle désire sa visite.

Le sens de cette proposition, c'est d'aller parler du travail du comité régional et aussi du travail du Carrefour aux membres des associations.

A Montréal, la tournée est commencée. Déjà la responsable régionale ou l'aide-technique ont rencontré plusieurs associations. Ces visites sont très profitables car elles permettent de recueillir les besoins et les attentes des associations vis-à-vis le CAFMQ et elles favorisent le dialogue entre le CAFMQ et ses membres.

± ± ± ± ± ± ± ± ± ±

## Le Comité régionale de Montréal et le logement

Parmi les différentes priorités (c.f. Bulletin Nov. Déc., p.10) à étudier le comité régional de Montréal a choisi le thème logement et plus particulièrement la nouvelle loi 107.

Un sous-comité logement a été mis sur pied et se compose de deux membres de Villeray, un membre de l'association Hochelaga-Maisonneuve, assistés de l'aide-technique du CAFMQ.

Le sous-comité s'est réuni une première fois à la fin de janvier dernier. En plus des membres du sous-comité, deux invités provenant du regroupement pour le gel des loyers (organisme regroupant sept comités de logement dans Montréal) participaient à cette rencontre dans le but d'informer les membres du sous-comité sur la situation du logement dans Montréal.

Le sous-comité a reçu comme mandat du Comité régional de Montréal d'étudier la nouvelle loi sur le logement : loi 107. Cependant, à cette réunion nous avons appris que la nouvelle loi ne serait en vigueur qu'en octobre 1980. Donc, les locataires qui renouvelleront leurs baux (approximativement de mai à juillet) seront sous la juridiction de l'ancienne loi. Suite à cette information, le sous-comité ne croit pas utile d'étudier actuellement la loi 107. De plus, un comité a été mis sur pied par le Regroupement du gel des loyers pour creuser la loi 107, plus en détail. Ainsi, nous ne dissipons pas les énergies en faisant une étude déjà entreprise.

Par contre, nous croyons que les familles monoparentales manquent beaucoup d'information, en ce qui concerne la loi qui est appliquée actuellement, il serait intéressant de centrer nos efforts sur cet aspect, sans, toutefois, écarter la possibilité de transmettre l'information relative à la loi 107 lorsque le Regroupement pour le gel des loyers aura terminé son étude,

Le sous-comité poursuit son travail sur le thème "logement". Nous vous mettrons au courant de nos démarches dans le prochain Bulletin de liaison.

Par ailleurs, si vous désirez immédiatement plus d'information sur la situation du logement en général, sur la loi actuelle et sur la loi 107, il est certes possible de vous adresser aux comités logement qui existent dans vos régions.

± ± ± ± ± ± ± ± ± ± ±

## ATTENTION ! ATTENTION !

Dans le but d'alimenter la chronique "A travers la province" il serait intéressant que les comités régionaux et les associations locales nous fassent part de leurs activités.

Par exemple, les comités régionaux pourraient nous faire savoir où ils en sont dans l'étude de leur thème prioritaire, quels sont les outils qu'ils se sont donnés pour travailler efficacement etc...

Les locales, pourraient nous indiquer, comment va la mise sur pied du comité d'action sociale etc., ou toutes autres informations.

± ± ± ± ± ± ± ± ± ± ±

# collectivités nouvelles

seize

## LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

A travers le monde, chaque année des activités sont organisées, le 8 mars, pour souligner la Journée internationale des femmes.

La lutte des femmes ne concerne pas que les femmes; elle est une partie du combat de tous les opprimés. C'est pourquoi on voit des travailleurs en nombre croissant inclure des revendications pour l'égalité des hommes et femmes dans leur propre lutte et s'engager avec elles dans les luttes communes. On trouve maintenant dans plusieurs centrales syndicales des comités de condition féminine.

L'année dernière pour la JIF, les trois centrales syndicales CEQ, CSN, et FTQ ont produit le disque : " Si on est ensemble ".

Nous publions ici la chanson thème de ce disque :

*Si on est ensemble,*

Refrain:            *Si on est ensemble,  
C'est pas pour rien, c'est qu'on se ressemble,  
Un jour viendra où chaque saison,  
Verra enfin notre libération.  
Date du 8 mars,  
Tu n'est qu'un début, tu n'es que la trace,  
Dans ce sillon nous nous continuerons,  
Pour nous libérer de l'oppression.*

*Sur un chemin étroit, nous nous battons,  
Souvent on rit de nous, parfois on nous méprise.  
C'est pas toujours facile de tenir bon,  
Il faut parer les coups que rien ne nous divise.*

*Notre libération ne pourra se construire  
Qu'avec l'écroulement de cette société.  
Ce système social que nous allons bâtir,  
Verra le soulèvement des femmes libérées.*

*Nous garderons toujours la même volonté,  
D'unir tous nos efforts contre un seul ennemi.  
Ce gros capitaliste qui vit de nous brimer  
est tout seul et sa mort sera notre victoire.*

---

Extrait de ... si on est ensemble, produit par CEQ, CSN, FTQ,  
fabriquée par Kébec-Disc Inc.

Vous pouvez vous procurer ce disque dans certaines centrales syndicales.

\* \* \* \* \*